

Le dix huit juin deux mille neuf, à 14 h 30, le comité syndical s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, sous la Présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Président. Monsieur Patrick MOQUAY est désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le conseil peut commencer.

Monsieur VALLET annonce l'ordre du jour et les pouvoirs.

1. Vote d'une motion pour l'application de la réglementation nationale de la publicité
2. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Programmation des « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre »
3. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Projets structurants : nouvelle programmation 2009
4. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Vie Quotidienne : nouvelle programmation 2009
5. Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 : Nouvelle programmation 2009 des « Aides aux Manifestations »
6. Note d'information : Point d'avancement des travaux de la commission « Animation à l'année »
7. Projet de mise en réseau des équipements de lecture publique sur le Pays Marennes Oléron
8. Projet de Maison des Initiatives et des Services : Sélection d'un cabinet de programmiste et financement de l'étude de faisabilité et de programmation
9. Note d'information : CR des décisions prises par le GAL Marennes Oléron
10. Convention avec la Communauté de communes de l'Île d'Oléron
11. Convention avec la Communauté de communes du Bassin de Marennes
12. Ouverture et virement de crédits
13. Amortissement des subventions d'équipement transférables
14. Amortissement des immobilisations : sites Internet et numérisations cadastrales
15. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE PAYS DU 19 mars 2009

Le procès verbal du Comité syndical du 19 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Pas d'observation.

2. VOTE D'UNE MOTION

POUR L'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION NATIONALE DE LA PUBLICITE

Le Pays Marennes Oléron a piloté l'élaboration d'une charte de l'affichage publicitaire qui rappelle les principes de la réglementation nationale et qui propose des adaptations au territoire.

Or, la présence de dispositifs illégaux d'affichage publicitaire reste bien visible et engendre des nuisances paysagères importantes, malgré les actions individuelles engagées par plusieurs communes.

Si les outils d'application de la réglementation relève essentiellement de la volonté du maire et de son pouvoir de police, il y a tout de même une véritable nécessité à se mobiliser collectivement pour atteindre des objectifs de régulation des pratiques à une échelle cohérente en évitant l'effet des vases communicants.

Parallèlement les socioprofessionnels ont des besoins de communication qu'il ne faut pas occulter.

Compte tenu de cette situation,

- Le Président a sollicité l'ensemble des communes, lors d'une journée de sensibilisation organisée le 19 mai dernier, pour qu'elles s'engagent dans une opération pilote d'enlèvement des dispositifs illégaux hors agglomération.
- Cette opération doit se dérouler dans toutes les communes dans le courant du mois de juin.
- A la demande du pays, les services de l'Etat (SAT de Royan Marennes-Oléron) apportent un soutien juridique à la démarche (conseils, études de cas) par l'intermédiaire de la chargée de mission "Urbanisme – Suivi du SCoT" du Pays Marennes Oléron (centralisation des questions, diffusion des documents, ...)
- Le Pays Marennes Oléron pourra apporter un soutien technique à la démarche en mettant à disposition 1 journée de travail d'un consultant spécialisé.
- La commission « Aménagement du territoire, urbanisme et environnement » effectuera un suivi et un bilan de l'opération.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :

- DE REAFFIRMER, par le biais de cette motion, son soutien à la démarche engagée.

Monsieur VALLET informe qu'il a été décidé de travailler avec les policiers municipaux sur l'affichage illégal à partir de la charte de l'affichage publicitaire achevée à la fin du mandat précédent.

Monsieur VALLET dit que la charte a le mérite d'exister et d'être bien faite. L'opération est de demander aux communes d'essayer de cerner sur les mois de juin et juillet les panneaux illégaux hors agglomération ce qui permettrait de commencer à agir en agglomération dès l'automne. Monsieur VALLET rappelle que le pouvoir de police relève uniquement et intégralement du maire.

Monsieur MOQUAY dit que sur la commune de Saint-Pierre ce sont les grands dispositifs illégaux le long de l'axe principal qui seront traités.

Madame HUMBERT dit que les maires (s'ils en sont d'accords), devraient réunir en commission leurs gardes municipaux afin de faire le point sur l'opération.

3. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES BOURSES REGIONALES DESIR D'ENTREPRENDRE

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région Poitou-Charentes, le Conseil Régional a délégué au Pays Marennes Oléron les crédits nécessaires au paiement de 80 % des subventions concernant les « Bourses Régionales Désir d'Entreprendre ».

▪ Lors de sa réunion du mardi 12 Mai 2009, le Jury "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre" du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une bourse aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
MARCHE	Nadine	47	CCB M	Reprise d'un salon de coiffure mixte avec développement de soins esthétiques	Le Gua	4.000 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
HOPFNER	Frédéric	35	CCB M	Création d'un studio de tatouage	Marennes	4.000 €	Premier versement : 50% Second versement : 50 %
SUIRE	Patricia	33	CCB M	Création d'un salon de coiffure ambulants	Nieulle sur Seudre	3.500 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
TOTAL ENGAGE	11 500 €						

Le Jury a également décidé d'ajourner le versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (Montant 2 ^{ème} versement)
FERREC	Thomas	29	04/06/08	Création d'une école de char à voile et voile.	Le Château d'Oléron	Ajournement (2 500 €)

Le Jury a décidé d'accepter le versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour la personne suivante :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (Montant 2 ^{ème} versement)
COCHON	Yannick	47	23/03/07	Reprise d'un garage automobile	Marennes	Favorable (3 000 €)

▪ Lors de sa réunion du mercredi 11 juin 2009, le Jury "Bourse Régionale Désir d'Entreprendre" du Pays Marennes Oléron a décidé d'accorder une bourse aux personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	CdC	Activité	Lieu	Décision	Répartition
MOUSSEAU	Alain	44	CCB M	Création d'une entreprise d'installation et de rénovation de cheminées	Saint Just Luzac	3.500 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
BECOT	Jean Noël	43	CCB M	Création d'une entreprise de nettoyage	Marennes	1.500 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
MIART	Ghislain	53	CCB M	Création d'une pizzeria (Vente à emporter et livraison à domicile)	Bourcefranc Le Chapus	3.000 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
AUTIER	Teddy	23	CCB M	Création d'une entreprise de menuiserie, charpente et construction bois	Bourcefranc Le Chapus	5.000 €	Premier versement : 70% Second versement : 30 %
TOTAL ENGAGE	13 000 €						

Le Jury a également décidé d'ajourner le versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (Montant 2 ^{ème} versement)
FERREC	Thomas	29	04/06/08	Création d'une école de char à voile et voile.	Le Château d'Oléron	Ajournement (2 500 €)
SAINSON	Vanessa	29	10/07/08	Création d'un institut de beauté	Marennes	Ajournement (2 000 €)

Le Jury a décidé de refuser le versement de la deuxième partie de la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre pour les personnes suivantes :

Nom	Prénom	Age	Date jury	Activité	Lieu	Décision (Montant 2 ^{ème} versement)
MARTIN	Jennifer	31	28/02/08	Reprise d'un restaurant traditionnel	Saint Georges d'Oléron	Refus (2 000 €)
COURRIERE	Frédéric	32	28/02/08	Reprise d'un restaurant traditionnel	Saint Georges d'Oléron	Refus (2 000 €)

Pour ces personnes, une procédure de recouvrement va être mise en place.

En effet, Monsieur COURRIERE et Mademoiselle MARTIN ont constitué la SARL MARTIN-COURRIERE pour la reprise d'un restaurant traditionnel sur la commune de Saint Georges d'Oléron. Le fonds commercial a été cédé à un tiers en date du 22 mai 2009.

La revente de l'activité dans un délai de trois ans suivant la création de l'entreprise constitue une entorse au règlement de la « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre ». De ce fait il y aura restitution des premiers acomptes.

Conformément à l'avis du Jury "Bourses Régionale Désir d'Entreprendre",
Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions
- D'AUTORISER le Président à réaliser la procédure de recouvrement concernée
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général 2009

Monsieur VALLET informe les membres de la commission Développement Economique qu'une réunion est prévue le 16 juillet afin de faire un point sur tous les dispositifs d'aides économiques suivis par le Pays.

4. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES PROJETS STRUCTURANTS

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, il a été décidé de réserver aux projets structurants du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat à un total de 1.000.000 €.

Pour mémoire, ces projets structurants sont les suivants :

Désignation	Montant Initial	Montant déjà programmé	Solde
1. Création d'une 3 ^{ème} salle de cinéma – spectacles à l'Eldorado (Saint Pierre d'Oléron)	250.000 €		250.000
2. Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron	150.000 €	42.000 (CCBM) 60.000 (CCIO)	8.000 (CCBM) 40.000 (CCIO)
3. Création d'une nouvelle salle multi sports (Communauté de communes du Bassin de Marennes)	300.000 €		300.000
4. Participation au plan Qualité Plages Oléron (Communauté de communes de l'Île d'Oléron)	300.000 €		300.000

Le Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le mardi 10 juin 2009 au matin à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin d'examiner de nouvelles demandes concernant le projet structurant N°2 : « Poursuite de la création d'itinéraires cyclables par les 2 communautés de communes de Marennes et d'Oléron ».

Aménagement d'itinéraires cyclables – Programme 2009

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Bassin de Marennes

Argumentaire : Extension du réseau d'itinéraires cyclables en site propre. Depuis 2006, la Communauté de Communes construit un réseau d'itinéraires cyclables. Chaque année, une extension du réseau est programmée.

Le programme 2009 comprend trois liaisons :

- port de plaisance – gare de Marennes
- rue Battendier – pointe du Chapus à Bourcefranc
- Dercie – Saujon sur le Gua

Objectifs :

- Favoriser les déplacements doux
- Sécuriser les déplacements des cyclistes
- Offrir aux habitants et aux touristes des modes de déplacements alternatifs

Partenaires : Etat, Conseil Général, Région

Calendrier : septembre 2009 (10 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	173.336 € TTC	
Autofinancement du MO	82.135 €	47,38 %
CRDD sollicité	12.243 €	7,06 %
Conseil Général	54.472 €	31,43 %
Etat (DDR)	24.486 €	14,13 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 12.243 €.

Ce dossier négocié dans le cadre des projets structurants du Pays ne pose pas de problème quant à son éligibilité.

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des projets « Structurants »,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2009.

Pas d'observation.

5. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES PROJETS "VIE QUOTIDIENNE"

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec la Région, celle-ci a été décidé de réserver aux projets « Vie quotidienne » du Pays des crédits arrêtés d'un commun accord au moment de la signature du contrat pour un total de 1.109.857 € (hors délégation « Manifestations », délégation « Bourse Régionale Désir d'Entreprendre », et animation des « Ateliers de la création »).

Désignation	Montant Initial	Déjà Engagé	Solde
Santé/ adolescence / handicap	112.500 €	18.980 €	93.520 €
Environnement	112.500 €	35.583 €	76.917 €
Agriculture et littoral	112.500 €	37.653 €	74.847 €
Education – Parentalité	112.500 €	27.591 €	84.909 €
Logement social – Habitat	290.000 €	119.822 €	170.178 €
Vivre Ensemble (Hors Aides aux manifestations)	156.479 €	147.000 €	9.479 €
Economie Emploi (Hors Bourses et Ateliers de la création)	63.378 €	10.500 €	52.878 €
Equipements	150.000 €	60.868 €	89.132 €

Le Comité Local d'Examen des Projets (CLEP) s'est réuni le mardi 10 juin 2009 au matin à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes afin d'examiner de nouvelles demandes pour une programmation 2009 et donner un avis sur chacune d'entre elle.

Priorité « Santé – Adolescence – Handicap »

Etude et plan d'action en faveur de l'accessibilité du territoire

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Argumentaire : Dans le cadre de la commission accessibilité de la Communauté de Communes, il a été décidé de conventionner avec le département Aménagement de l'Ecole "Polytech Tours" pour faire travailler un groupe de 5 à 7 stagiaires.

Objectifs :

- Réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action intercommunal pré-opérationnel, pour l'accessibilité des personnes handicapées sur le territoire du bassin de Marennes.
- Disposer d'un état des lieux et d'un plan d'action sur fiches synthétiques et sur cartographie, par communes.

Partenaires : Région

Calendrier : du 20 avril au 10 juillet 2009

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	11.000 € TTC	
Autofinancement du MO	5.500 €	50 %
CRDD sollicité	5.500 €	50 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.500 €.

Il est précisé que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a réalisé cette même étude en 2007. L'intérêt de cette étude pré-opérationnelle est de permettre aux communes d'identifier les points noirs de l'accessibilité, et d'y apporter des réponses.

Accessibilité de l'écomusée du Port des Salines

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Argumentaire : Depuis 2006, l'écomusée du Port des Salines a été amélioré afin de conquérir de nouveaux publics (jeune public notamment). Afin de poursuivre cette démarche, le CDT a été sollicité pour diagnostiquer les améliorations à réaliser pour permettre une plus grande accessibilité du site.

Objectifs : Réalisation de travaux visant à l'amélioration de l'accessibilité de l'Ecomusée du Port des Salines, dans la perspective d'une labellisation "Tourisme et Handicap" : création d'un platelage de cheminement, création d'un film sous-titré, améliorations diverses.

Partenaires : Conseil Général, Région

Calendrier : mars 2009 (3 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	11.300 € HT	
Autofinancement du MO	2.260 €	20 %
CRDD sollicité	5.311 €	47 %
Conseil Général	3.729 €	33%

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.311 €.

Le Comité relève l'importance de la dimension accessibilité dans l'ensemble de la politique muséale de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, et notamment le label obtenu par le musée de l'Île d'Oléron pour les quatre types de handicaps.

Priorité « Environnement »

Agenda 21 Local de l'Île d'Oléron

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Argumentaire : La Communauté de communes de l'Île d'Oléron, dans l'exercice de ses compétences et suivant les recommandations de la Charte de développement durable du Pays Marennes Oléron a déjà intégré les principes du développement durable depuis quelques années dans ses projets (mobilité douce, gestion durable des déchets, accessibilité handicap, bâtiments publics exemplaires...).

En juillet 2008, les élus ont choisi d'aller plus loin en votant la mise en place d'un Agenda 21 local.

Objectifs :

- actualisation du diagnostic de territoire
- réalisation d'un diagnostic des projets menés par la collectivité
- concertation de la population et des acteurs locaux sur les enjeux et les priorités d'actions
- élaboration d'un Agenda 21
- mise en œuvre du plan d'action

Partenaires : Europe (Leader), Etat, Région

Calendrier : janvier 2009 (12 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	46.400 € TTC	
Autofinancement du MO	22.400 €	48,28 %
CRDD sollicité	9.000 €	19,40 %
Etat	12.000 €	25,86 %
Europe (LEADER)	3.000 €	6,47 %

Avis du CLEP :

AJOURNE

Le Comité souhaite qu'une réflexion puisse être engagée à l'échelle du Pays, sur l'articulation de cette démarche entre les deux communautés de communes.

A titre d'exemple, le Comité propose :

- un démarrage de l'Agenda 21 de l'Île d'Oléron, qui s'articulera dans un deuxième temps avec une démarche identique engagée sur le Bassin de Marennes,
- les deux Communautés de Communes présentent des problématiques différentes, ne justifiant pas un Agenda 21 sur le Bassin de Marennes à court terme, mais peuvent envisager des actions communes.

Monsieur MOQUAY dit qu'il y a en même temps la démarche des zones humides sur le Bassin de Marennes. Qu'il y a des réflexions exemplaires, et qu'il y a peut être moyen de montrer que ce n'est pas la même démarche mais qu'il y a des travaux qui peuvent se compléter en fonction des problématiques un peu prioritaire de chacun des deux territoires.

Monsieur MOQUAY dit qu'il s'agit de répondre aux souhaits de la Région qui a effectivement indiquée qu'elle aimerait que la démarche soit élaborée à l'échelle du Pays. Il est à démontrer que même si ce n'est pas formellement le cas en pratique, il y a des avancées sur des sujets qui peuvent être différents et complémentaires, puis des coopérations sur certains dossiers qui seront traités ensemble.

Création du CPIE Marennes Oléron

Maîtrise d'ouvrage : Association IODDE

Argumentaire : Le paysage d'acteurs a considérablement évolué ces dernières années. Le Pays est devenu un véritable territoire de projets et en quelques années, une certaine vision du développement durable se dégage de toutes les démarches menées. Cependant, il reste à trouver une visibilité, une synergie, et des perspectives communes pour le développement durable du territoire. L'objectif de la création du CPIE Marennes Oléron est donc de fournir un outil structurant et partenarial au service de la mise en œuvre des politiques de développement durable du territoire.

Objectifs :

- mise en réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire avec l'émergence de projets participatifs de grande envergure et de qualité dans une réelle démarche d'amélioration continue
- création d'un observatoire de la biodiversité locale
- enquête participative et rapport sur l'identité du territoire du Pays Marennes Oléron
- obtention du label CPIE par l'association IODDE

Partenaires : Europe (Leader), Etat, CCIO, Région

Calendrier : mai 2009 (2 ans)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	62.999,68 € TTC	
CRDD sollicité	19.093 €	30,31 %
Europe (LEADER)	34.649,82 €	55 %
Aide à l'emploi (CAE)	9.256,86 €	14,69 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 19.093 €.

Le Comité relève l'importance, la qualité et l'exemplarité du travail effectué par l'association. De plus, la fédération des acteurs de l'environnement et du développement durable est un enjeu fort du territoire. Ce projet fait donc l'objet d'un véritable consensus sur le Pays.

Concernant la pérennisation de la structure, il est précisé que la phase préalable au lancement du CPIE permettra également d'aborder les aspects financiers sur le moyen et le long terme.

Création d'un « Eco guide : Biodiversité et protection durable »

Maîtrise d'ouvrage : Club des Jeunes pour la Nature du Coureau d'Oléron.

Argumentaire : Le territoire du Pays Marennes Oléron est très riche en milieux naturels, mais également fragiles. Des éco gestes sont nécessaires pour consolider une protection durable de ces milieux naturels.

Objectifs :

Réaliser un « Eco guide » à destination du jeune public et mise en ligne d'un jeu interactif sur le site Internet de l'association. Ces outils serviront de support aux animations pédagogiques menées par l'association, et de conseils pour tout autre public.

- l'éco guide sensibilisera le jeune public à la biodiversité des milieux naturels sensibles et fragilisés par les risques naturels majeurs (érosion, sécheresse, tempête, changement climatique...) et aux éco gestes favorables pour corriger certains de nos comportements (mauvaises pratiques de la pêche à pied, aggravation de la pollution et dégradation diverses...). 3000 guides seront publiés.
- le jeu interactif reprendra les thèmes du guide, et sera mis en ligne sur le site Internet de l'association.

Partenaires : Région, Fondation Nicolas Hulot

Calendrier : 01/01/2010 (6 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	12.782 € TTC	
Autofinancement du MO	1.282 €	10,03 %
Recettes : vente de 500 guides	1.500 €	11.74 %
CRDD sollicité	5.000 €	39.12 %
Fondation Nicolas Hulot	5.000 €	39.12 %

Avis du CLEP :

AJOURNE.

Le Comité relève l'intérêt de disposer d'outils pédagogiques concernant l'éducation à l'environnement et au développement durable et en particulier le jeu interactif.

Cependant, le Comité souhaite disposer d'éléments complémentaires concernant :

- l'articulation du projet avec l'Agenda 21 de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron ainsi qu'avec le projet de CPIE,*
- les modalités de partage et de diffusion des outils existants (mutualisation avec d'autres acteurs),*
- l'absence de financement local.*

Monsieur VALLET dit que le problème sur ce dossier est l'incompatibilité ou plutôt le fait de savoir si il y a un travail qui est mené en commun avec les acteurs qui veulent mettre en place un CPIE.

Madame HUMBERT dit que l'association Club des Jeunes pour la Nature a un financement global sur l'année, que l'association a listé ses projets et qu'elle n'a pas représenté de choses spécifiques pour ce projet.
L'association a un financement associatif assez dense.

« Equipement »

Etude de programmation Maison des Initiatives et des Services

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron

Argumentaire : A l'issue du projet européen « Emploi et Territoire » (2006-2008), ayant impulsé une dynamique partenariale en faveur d'une stratégie partagée de développement économique et de l'emploi, de l'insertion et de la formation, les élus du Pays Marennes Oléron ont validé la proposition d'étudier la création d'un outil structurant sur le territoire afin de faire face aux enjeux socio-économiques du territoire : la Maison des Initiatives et des Services.

Objectifs : Le projet a pour objectif l'étude de programmation en préalable à l'intervention du maître d'œuvre qui réalisera la Maison des Initiatives et des Services :

- études préalables, sélection et validation du lieu d'implantation de la Maison des Initiatives et des Services,
- étude de faisabilité détaillée et pré-programme,
- élaboration et diffusion du programme général,
- contrôle de l'adéquation programme-projet.

Partenaires : Europe (Leader), Région

Calendrier : du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010 (18 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	30.000 € TTC	
Autofinancement du MO	6.000 €	20 %
CRDD sollicité	7.500 €	25 %
Europe (LEADER)	16.500 €	55 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 7.500 €.

Il est précisé que les partenaires sont identifiés autour de 4 axes : Economie, Qualification/formation, Emploi/insertion, Social/justice. La configuration plus précise de l'outil sera présentée à la Région lorsqu'elle sera définie.

Un financement FNADT a été obtenu pour un poste de chargé de mission, qui comprend le suivi de l'étude de programmation, ainsi que pour de l'investissement pour la mise en œuvre de l'outil dans le cadre d'un projet immobilier.

De plus, dans une démarche de maillage du territoire, le Pays proposera à la Région un dossier d'étude de faisabilité « Espaces Publics Numériques ».

Monsieur VALLET dit que l'objet de la délibération est la part REGION. Que la semaine dernière s'est réuni en petit comité un jury de sélection avec les agents du Développement Economique de la CCIO et la CCBM ainsi que les membres du Bureau de Pays afin d'auditionner deux cabinets, un troisième avait candidaté mais n'a pas été invité à présenter son dossier car le coût était exorbitant.

Aménagement du centre de loisirs sans hébergements du canton sud Oléron

Maîtrise d'ouvrage : Foyer Départemental Lannelongue

Argumentaire : Le Foyer départemental Lannelongue a été sollicité par l'association "Atalante" de Saint Trojan les Bains ainsi que le SIVU Sud Oléron afin d'accueillir les enfants du Centre de Loisirs Sans Hébergements (CLSH) du Canton Sud Oléron. Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), le Foyer départemental Lannelongue accueille des personnes adultes handicapées et dispose sur son site d'anciens bâtiments vétustes mais encore exploitables.

Objectifs : Aménager en rénovant et en adaptant un lieu d'accueil pour les enfants du CLSH du Canton Sud d'Oléron, afin de :

- accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
- permettre et accompagner la mixité avec des personnes adultes handicapées.
- augmenter le nombre d'enfants accueillis.

Partenaires : CAF, Conseil Général, Région

Calendrier : 25 mars 2009 (3 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	106.000 € TTC	
CRDD sollicité	30.000 €	28,30 %
CAF	56.000 €	52,83%
Conseil Général	20.000 €	18,87 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 30.000 €, sous conditions :

- concernant les dépenses liées aux travaux en régie, les dépenses subventionnées par la Région ne porteront que sur les matériaux (et donc pas sur la main d'œuvre).*
- le porteur de projet présentera les modalités de l'équipement en termes d'accessibilité aux handicaps.*

Le Comité relève l'importance d'un tel équipement pour le canton sud d'Oléron. Il est précisé que la convention tripartite signée entre les trois structures, permettra de fixer un bail de 10 ans. Le financement local sera apporté par le SIVU dans le fonctionnement, au travers de la prise en charge intégrale du loyer pour le CLSH.

Madame NORMANDIN dit que les travaux sont presque terminés.

Que c'est un site magnifique, que la proximité du public handicapé et des enfants va apporter une immense « bouffée d'oxygène » aux handicapés eux-mêmes, ainsi qu'aux personnels du Foyer Départemental Lannelongue qui attendent les enfants avec impatience. Cela va permettre également de développer des projets en partenariat.

Acquisition d'une aire de loisirs multisports

Maîtrise d'ouvrage : Commune du Château d'Oléron

Argumentaire : La commune du Château d'Oléron envisage de réaliser une aire de loisirs multisports destinés aux enfants et adolescents de la commune. Cet équipement sera installé à proximité du Collège et du centre ville. Il bénéficiera donc aussi bien aux jeunes de la commune qu'à ceux fréquentant le collège (Dolus, Saint Trojan et Grand Village).

Objectifs : Mise en place de l'Agorespace

Partenaires : Conseil General, Région

Calendrier : 2009 (3 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (investissement)	47.000 € HT	
Autofinancement du MO	23.500 €	50 %
CRDD sollicité	11.750 €	25 %
Conseil Général	11.750 €	25 %

Avis du CLEP :

DEFAVORABLE :

- les projets « Equipement » doivent être au moins de niveau intercommunal pour être éligibles,*
- la question de l'accessibilité doit être appréciée comme devant aller au-delà des normes réglementaires habituelles, et intégrer le principe des 4 handicaps (et pas seulement le handicap moteur).*

Il est également précisé qu'un dossier similaire (Agorespace de la commune de Saint Trojan) a été rejeté aux mêmes motifs au CLEP de mars 2009.

Songes de bébés danseurs

Maîtrise d'ouvrage : Association 123 éveil

Argumentaire : Les professionnels de la petite enfance du Pays Marennes Oléron et Carole Gouteux (Enseignante en Danse Contemporaine et Danseuse Comédienne dans la Cie Les Intrépides) ont décidés de poursuivre et approfondir le travail engagé cette année 2008/2009 « Pour que dansent les bébés... ». En effet, après concertation avec les professionnels, il apparait un désir commun de faire évoluer cette expérimentation vers une recherche mêlant corps – voix – mouvement.

Objectifs : Le nouveau projet intitulé « Songes de bébés danseurs » comprend, pour l'année scolaire 2009/2010 :

- des ateliers d'éveil corporels pour les enfants
- la diffusion d'un spectacle de danse pour les tous petits
- l'initiation en danse du personnel de la petite enfance (amélioration des compétences des professionnels).

Partenaires : Europe (Leader), SIFICES, SIVU, CCBM, CAF, Région

Calendrier : octobre 2009 (7 mois)

Budget prévisionnel :

COUT TOTAL (fonctionnement)	19.960 € TTC	
CRDD sollicité	5.958 €	29,85 %
Leader	7.282 €	36,48 %
SIFICES	3.000 €	15,03 %
SIVU		
Communauté de Communes du Bassin de Marennes		
CAF	3.000 €	15,03 %
Entrées payantes	720 €	3,61 %

Avis du CLEP :

FAVORABLE à hauteur du montant demandé soit 5.958 €.

Le Comité relève la qualité du travail effectué par l'association pour l'année 2008/2009.

De plus, ce projet s'inscrit dans une véritable démarche à l'échelle du Pays.

Conformément à l'avis du Comité Local d'Examen des Projets,

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- DE VALIDER cette nouvelle programmation 2009 des projets « Structurants »,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, à solliciter les subventions auprès des collectivités territoriales, et notamment la Région et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre des opérations dont il a la maîtrise d'ouvrage,
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au Budget général 2009.

Pas d'observation.

6. CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013

NOUVELLE PROGRAMMATION 2009 DES AIDES AUX MANIFESTATIONS

Dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable 2007-2013 que le Pays Marennes Oléron a signé avec le Conseil Régional, la Région délègue au Pays dans le cadre du Volet « Projets de Vie Quotidienne – Axe Vivre ensemble » les crédits nécessaires au paiement des subventions concernant les manifestations.

Des demandes ont été examinées par la commission « Animation à l'année, culture, sport, manifestations », qui s'est réunie le mardi 26 mai 2009 à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

- Au titre de l'année 2009, la nouvelle programmation s'établit comme suit :

Concernant l'article 6574 :

ASSOCIATIONS	ACTION	MONTANTS	AVIS COMMISSION
Association Olérando	Tour pédestre de l'Ile d'Oléron	500,00 €	Favorable
Association NEMO (Nautisme En Marennes Oléron)	Fête du Nautisme 2009	250,00 €	Favorable
Association la Muse Dune	Big board party	600,00 €	Favorable
Association Foyer Rural de Saint Denis d'Oléron	Spectacle "Oléron à travers chants"	1200,00 €	Le montant de subvention demandé n'est pas atteint parce que le budget prévisionnel n'inclut pas les recettes des 2 représentations prévues pendant l'été 2009.
Association Hot-Club Marennes Oléron	Swing 4	1000,00 €	Favorable
TOTAL			3.550,00 €

- Une demande d'agrément a également été présentée par la compagnie de théâtre rochefortaise « Les Transbordeurs d'Images », afin de permettre aux organisateurs du Pays (associations ou communes) de bénéficier d'une subvention pour organiser une représentation de leur nouvelle création "Maria, et les autres".

La Commission propose une aide aux organisateurs locaux à hauteur de 1000 € maximum par représentation, pour un maximum de 3 représentations. Les manifestations devront avoir lieu hors juillet – août pour pouvoir bénéficier de cette aide de 1000 €.

En cas de représentation pendant la période de juillet – août, le montant de l'aide sera de 500 €.

Les organisateurs locaux devront déposer une demande de subvention au Pays.

A titre indicatif, la Compagnie Les Transbordeurs d'Images informe qu'elle a déjà pris des contacts avec 3 communes qui sont susceptibles d'être intéressées : Saint-Georges, Saint-Trojan et Marennes.

L'organisateur local devra déposer le dossier de demande de subvention auprès du Pays Marennes Oléron avant la manifestation et au plus tard le 1er septembre 2009.

La représentation devra se dérouler avant le 31 décembre 2009.

NB : La même demande avait été instruite en février 2008. Le projet a cependant dû être reporté suite à des difficultés pour la compagnie à réunir les conditions de la création du spectacle.

- Par ailleurs, deux dossiers font l'objet d'un ajournement pour demande de précisions complémentaires :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Exposition temporaire 2009 Musée de l'Île d'Oléron "A la Côte, Naufrages et sauvetages d'Antioche à Maumusson"	La commission souhaite respecter le référentiel régional sur l'emploi de la délégation de crédit manifestations. Celui-ci mentionne « Est exclue l'aide au fonctionnement annuel d'une structure porteuse de projet. » La commission estime que l'organisation des expositions temporaires pourrait constituer un des objets du fonctionnement annuel et des missions de la structure. Ce point reste à préciser de manière définitive.
Communauté de Communes de l'Île d'Oléron	Exposition temporaire 2009 Port des Salines "Bons baisers d'Oléron - Les paysages du sel en cartes postales"	La commission souhaite respecter le référentiel régional sur l'emploi de la délégation de crédit manifestations. Celui-ci mentionne « Est exclue l'aide au fonctionnement annuel d'une structure porteuse de projet. » La commission estime que l'organisation des expositions temporaires pourrait constituer un des objets du fonctionnement annuel et des missions de la structure. Ce point est à préciser de manière définitive.

- Enfin, d'autres demandes ont reçu un avis négatif :

MAITRE D'OUVRAGE	ACTION/LIEU	AVIS COMMISSION
Commune de Saint-Pierre d'Oléron	Festival du livre maritime	Le budget est excédentaire de 13637 €. En outre, il n'a pas été validé par la commune de St Pierre. Une organisation dès septembre 2009 semble irréaliste, compte tenue des autres demandes de subventions envisagées (FEP, LEADER, Conseil Général...). Néanmoins ce projet particulièrement intéressant sur le fond, pourrait constituer un évènement structurant de lecture publique du territoire. La Commission demande à ce que l'organisateur le retravaille en collaboration avec le Pays Marennes Oléron.
Association Les cabanes bleues musicales	Soirées musicales des cabanes bleues	Le montant de demande de subvention n'est ni précisé dans la demande de subvention, ni prévu dans le plan de financement. Par ailleurs, les aides aux manifestations du Pays ne sont pas destinées à subventionner des manifestations estivales de dimension communale.

Conformément à l'avis de la commission et du Bureau (réunion du 2 juin 2009)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, dans le cadre de la délégation de crédits accordée par la Région, à verser les participations susmentionnées et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces actions,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget général 2009

Monsieur VALLET demande l'ajournement des actions concernant l'exposition temporaire 2009 musée de l'Île d'Oléron « A la Côte, Naufrages et Sauvetages d'Antioche à Maumusson » et au Port des Salines « Bons baisers d'Oléron - Les paysages du sel en cartes postales » afin de pouvoir les réétudier pour le prochain Conseil Syndical.

Madame BAUDIN dit que concernant l'association Foyer Rural de Saint-Denis d'Oléron pour l'action spectacle « Oléron à travers chants » la commission a réduit la subvention demandée à un montant de 1 200 euros au lieu des 1 770 euros demandés en justifiant que le budget prévisionnel ne mentionnait pas les recettes des spectacles organisés pendant l'été.

Concernant le festival du Livre Maritime, Madame BAUDIN dit que les organisateurs de la manifestation pourraient éventuellement travailler l'année prochaine avec l'association mots en fête.

7. NOTE D'INFORMATION

POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION « ANIMATION A L'ANNEE »

La Commission qui s'est réunie mardi 26 mai 2009 de 14h30 à 17h30 à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes a également fait un point sur les travaux en cours au sein de ses trois comités techniques "Lecture Publique", "Culture", "Sport" et sur les ateliers de travail thématiques avec la DRAC.

▪ Comité Technique "Lecture publique"

- Un atelier de travail sur la lecture publique avec la DRAC s'est tenu le jeudi 9 avril 2009 à la Mairie de Marennes

Suite à cet atelier, il a été convenu d'élaborer un cahier des charges en vue d'une consultation par un cabinet spécialisé pour proposer un type de fonctionnement au réseau et une solution technique informatique.

Le chargé de mission « Lecture publique » du Pays a présenté dans les grandes lignes le projet de cahier des charges : historique de la mise en réseau, aspects juridiques, choix possible et coût.

Le coût total de cette étude peut être estimé à 35.000 € TTC (cf. projet de délibération suivant)

- Le Banquet du Livre, organisé le dimanche 14 juin à Saint Sornin

Cette manifestation est organisée par l'association « Mots en Fête, dans le cadre de la politique de lecture publique du Pays. Le programme comporte : une braderie du livre pour les particuliers, des stands éditeurs et libraires, des rencontres avec des auteurs,

des concerts, présentation des travaux des écoles lors de la rencontre avec l'auteur de jeunesse pendant Mots en Fête.

▪ Comité Technique "Culture"

➤ Suite de la réunion du mardi 10 mars 2009 au Lycée de la Mer / pratiques musicales

Le chargé de mission « culture - manifestations » du Pays a présenté les résultats de l'enquête sur les pratiques musicales auprès du Comité technique. Cette enquête met notamment en évidence le manque de lieux de répétition pour les groupes et le manque de concerts de musiques actuelles au regard de la demande exprimée. Le groupe de travail a proposé de restituer ce travail aux acteurs concernés (Cf. ci-dessous, réunion du 12 mai au Lycée de la Mer).

La coordinatrice du Pôle Régional des Musiques Actuelles est venue présenter les missions du Pôle et notamment le diagnostic régional en cours sur les musiques actuelles. Elle a informé de la priorité régionale sur « le Temps des musiques actuelles », après 3 années consacrées au « Temps des arts de la rue ». La démarche du Pays Marennes Oléron arrive donc au bon moment pour être en adéquation avec la nouvelle priorité culturelle de la Région.

➤ Réunion du mardi 12 mai 2009 au Lycée de la Mer / pratiques musicales

L'enquête sur les pratiques musicales a été restituée auprès des acteurs des pratiques musicales du Pays : musiciens amateurs et professionnels, associations organisatrices (Dékolérons, Hippocampe), services culturels (Saint-Pierre, Dolus, CdC Bassin de Marennes), association gestionnaire d'un lieu de répétition (Amalgame à Bourcefranc-le Chapus), etc.

Concernant les lieux de répétition : l'avis est unanime sur le manque de lieux de répétitions.

Le niveau musical serait plus élevé si les groupes pouvaient répéter autant qu'ils le souhaitent.

Les créneaux existants (Amalgame à Bourcefranc) sont « sur-demandés ».

Par ailleurs, le manque de place des lieux ne permet pas d'accueillir des groupes de plus de 6 musiciens.

Enfin, la gestion bénévole est contraignante et ne permet pas un service de « ressources - relais d'informations » pour accompagner les groupes dans leurs parcours et les aider à se développer.

Les acteurs ont proposé des pistes de solution : améliorer le lieu existant et permettre des répétitions dans d'autres lieux municipaux répartis sur le territoire.

Concernant les concerts de musiques actuelles : il y a très peu de concerts de genres musicaux adaptés à la demande.

Les acteurs souhaitent se revoir pour trouver des solutions : manifestations organisées en commun entre plusieurs structures ? Tremplin ? Festival ?

Les pistes d'actions possibles pour cette démarche : appel à projet pour des aides aux manifestations, accompagnement du Pays à l'organisation d'une manifestation commune entre plusieurs associations, mise en place de formations pour les organisateurs de concerts...

La prochaine Commission Animation à l'année se réunira mardi 7 juillet 2009 à 19h à Saint Sornin pour réfléchir à ces orientations.

➤ Réunion du jeudi 2 avril 2009 Communauté de communes du Bassin de Marennes / Ecoles de musique

Suite à la dissolution annoncée de l'association « Musiques en Voyages », Madame Baudin a souhaité réunir les 3 écoles de musique afin de mieux connaître leurs objectifs de travail respectifs et peut-être envisager un « rapprochement » sur le fonctionnement de ces structures.

Il a notamment été évoqué la possibilité d'un poste de direction en commun entre les écoles de musique du Bassin de Marennes et de l'Île d'Oléron.

Pour poursuivre cette démarche, les participants ont demandé à ce qu'on rédige une trame d'indicateurs communs sur le fonctionnement des écoles de musique.

- Comité Technique Sport

- Réunion du mardi 31 mars 2009 à la Mairie de Grand-Village / Développement des sports nautiques

Cette 2^{ème} réunion avec les acteurs du nautisme devait permettre de définir le cadre d'un document d'information récapitulatif des activités nautiques praticables à l'année. Le chargé de mission « culture - manifestations » du Pays prépare une trame qui permettra

de recenser les prestataires, en reprenant les données de l'abécédaire du nautisme réalisé par le Pays en 2005, qui doivent être mises à jour. La base de données ainsi constituée pourra ensuite être exploitée pour être mise en forme, que ce soit pour une publication sur le web ou pour une édition papier. Il restera à définir les supports souhaités et/ou possibles.

La mise en place d'une proposition tarifaire commune de type « passe – découverte » de plusieurs disciplines semble particulièrement compliquée à mettre en place vu les disparités de coût de fonctionnement des prestataires. En outre, il n'est pas envisagé que le manque à gagner lié à cette offre promotionnelle soit subventionné.

Suite à la réunion au Conseil Général 17, Madame BAUDIN dit que le Département s'oriente vers un Schéma Nautique Départemental avec deux axes dont un axe plus fort sur les ports et la gestion des ports et l'autre axe sur la pratique nautique associative.

- Ateliers de travail avec la DRAC

- Réunion du jeudi 9 avril 2009 / spectacle vivant – Convention cadre

Cette réunion a été organisée à la demande de la DRAC (de même que pour les 2 autres réunions « lecture publique » et « architecture-patrimoine ») afin de définir les contours du partenariat entre la scène conventionnée de la Coupe d'Or, le Pays Marennes Oléron et les communes envisageant l'accueil de spectacles décentralisés du Théâtre de la Coupe d'Or.

Après une présentation de la politique culturelle du Pays et plus largement du paysage culturel local par les élus du Pays et les adjoints à la culture, le directeur de la Coupe d'Or, Vincent LEANDRI, a présenté des possibilités de programmation en rapport avec les attentes du territoire. Les communes de Saint-Pierre et Marennes ont déjà retenu le principe d'organiser des spectacles avec la Coupe d'Or. Les modalités de ce partenariat restent à préciser au cours de rencontres ultérieures entre ces 3 parties.

Il convient en outre que le Pays se positionne sur une éventuelle utilisation de la délégation de crédit des aides aux manifestations du CRDD pour les spectacles de la Coupe d'Or décentralisé à Saint-Pierre et Marennes. En principe, la Région interdit le « double financement » sur ses fonds. Elle subventionne directement le théâtre de la Coupe d'Or, il n'est donc pas évident que la Région permette au Pays d'abonder avec l'enveloppe qu'elle lui délègue via le CRDD, sauf exception avec son accord.

Monsieur VALLET dit que lorsque la DRAC est venue concernant le spectacle vivant, elle a incité le Pays à travailler avec des scènes déjà conventionnées. La plus proche est le théâtre de la Coupe d'or à Rochefort. Il se trouve que Saint-Pierre d'Oléron et Marennes préparent un partenariat avec le théâtre de la Coupe d'or.

➤ Réunion du vendredi 10 avril 2009 / architecture et patrimoine-
convention cadre

Cette réunion à l'initiative de la DRAC avait pour but de réfléchir aux actions qui pourraient être mises en œuvre dans le Pays pour développer la médiation du patrimoine et promouvoir la création architecturale. Les participants ont évoqué les outils en places : SCOT, PLU, ZPPAUP. Aucune piste d'action en particulier n'a été éclaircie.

Si le Pays ne semble pas prêt pour créer une mission spécifique à la médiation du patrimoine et à la promotion de la création architecturale, il serait toutefois envisageable de concevoir des actions qui pourraient être financées par la DRAC... A suivre !

Madame BAUDIN informe que la DRAC propose son aide afin de faire connaître la charte architecturale. La DRAC souhaite que chaque commune s'approprie la charte.

Le souci de la DRAC est de voir comment on peut éventuellement insérer dans les communes un peu typiques avec des bâtiments traditionnels, de l'architecture moderne.

Madame LIENART dit que c'est un sujet qui a été abordé en Conseil de Développement. Il faut intégrer des notions de Développement Durable.

Monsieur MOQUAY dit que la charte a évolué dans la dernière version à l'échelle du Pays sur des ouvertures sur le contemporain, sur la prise en compte de l'architecture commerciale.

Monsieur MOQUAY dit que l'on est sur l'interprétation de la charte comme étant la pure reproduction et préservation du bâti traditionnel et qu'aujourd'hui ce n'est plus tout à fait ça.

Conformément à l'avis de la commission et du Bureau (réunion du 2 juin 2009)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER les travaux de la Commission et de ses groupes de travail, conformément aux orientations décidées lors du Comité Syndical du 18 décembre 2008

8. MISE EN RESEAU DES EQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

PROJET D'ETUDE DE FAISABILITE ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du Comité Syndical du 12 octobre 2006, prise dans la perspective de " créer et mettre en œuvre un réseau des bibliothèques / médiathèques municipales ou associatives du Pays Marennes Oléron ",

- Vu la délibération du Comité Syndical du 19 juillet 2007 concernant la " mise en réseau des bibliothèques – médiathèques ",

Depuis 2005, suite à une préconisation de la DRAC, une réflexion est menée par la commission Culture du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, sur la mise en réseau des équipements de lecture publique (bibliothèques et médiathèques) sur le territoire du Pays.

Cette réflexion a donné lieu à :

- l'organisation d'un premier forum des bibliothèques en 2006, avec la visite de réseaux existants sur la Région,
- la conduite des travaux de la commission "Animation à l'année" et du groupe technique " Lecture publique " du Pays Marennes Oléron, avec l'aide du chargé de mission recruté en janvier 2008 pour une durée de 3 ans,
- la réunion régulière des représentants des équipements concernés et la réalisation de premières initiatives concrètes (Mots en Fête, Le banquet du livre, ...) permettant de mettre en évidence la volonté et l'implication des acteurs,
- la mise en place de rencontres récentes entre la DRAC, les élus et les acteurs des bibliothèques en février et avril 2009.

Lors de ces dernières rencontres, la décision de formaliser la mise en réseau des équipements de lecture publique a été prise, en particulier avec la réalisation d'une étude de faisabilité comme prochaine étape vers la mise en œuvre du projet.

Confiée à un cabinet spécialisé, cette étude devra proposer des solutions concrètes et réalistes, adaptées au territoire et réalisables, sur les aspects techniques, juridiques organisationnels et financiers du futur réseau.

Le coût total prévisionnel de cette étude s'élève à la somme de 25 000 euros TTC.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	En euros TTC	Financeurs	En euros TTC
Etude de faisabilité	25 000	DRAC (à solliciter)	6 250 €
		FEADER - Leader (à solliciter)	13 750 €
		Pays Marennes Oléron	5 000 €
TOTAL	25 000	TOTAL	25 000

Calendrier : Remise de l'étude dans les 6 mois à compter de la notification de la commande

Conformément à l'avis de la commission et du Bureau (réunion du 2 juin 2009)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à engager le projet d'étude de faisabilité et de programmation pour la mise en réseau des équipements de lecture publique du Pays Marennes Oléron,
- D'ACCEPTER le plan de financement prévisionnel de l'étude,
- D'AUTORISER le président à déposer une demande de subvention à la DRAC Poitou-Charentes pour un montant de 6 250 €,
- D'AUTORISER le Président à déposer une demande de subvention au Groupe d'Action Local du Pays Marennes Oléron au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader 2007-2013 du Pays Marennes Oléron pour un montant de 13 750 €,
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires relatives à ces demandes de subvention.
- DE DEMANDER l'inscription de cette opération au budget général 2009.

Pas d'observation.

9. MAISON DES INITIATIVES ET DES SERVICES

PROJET D'ETUDE DE FAISABILITE ET DE PROGRAMMATION : SELECTION D'UN CABINET DE PROGRAMMISTE ET MODALITES DE FINANCEMENT

- Vu les décisions des comités syndicaux des 12 octobre 2006, 14 décembre 2006, 31 mai 2007, 19 juillet 2007 portant sur la validation du diagnostic et du plan d'action du projet « Emploi et Territoire ».
- Vu les décisions des comités syndicaux du 18 octobre 2007 et du 20 décembre 2007 en faveur de la création d'un outil structurant, action jugée prioritaire dans la mise en œuvre du plan d'action du projet « Emploi et Territoire », et sollicitant des soutiens financiers afin de conduire une étude approfondie sur la faisabilité de cet outil structurant et sur sa mise en œuvre sur le territoire.
- Vu la réponse à l'appel à projet de la préfecture de région en faveur du soutien de l'état pour la création d'une « Maison des Initiatives et des Services sur le Pays Marennes Oléron » et la création d'un poste de chef de projet - coordonnateur dédié à l'ingénierie de ce projet, dans le cadre d'une convention entre l'état et le Pays Marennes Oléron sur la période 2008-2010.
- Vu les délibérations prises par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron le 16 octobre 2008, portant sur la création d'une « Maison des Initiatives et des Services », sur la création d'un poste de chef de projet - coordonnateur de la « Maison des Initiatives et des Services » et sur le lancement de l'étude de faisabilité et de programmation de la « Maison des Initiatives et des Services ».
- Vu la délibération prise par le comité syndical du 18 décembre 2008, portant sur la demande de subvention au programme Leader 2007/2013 du Pays Marennes Oléron pour l'étude de faisabilité et de programmation de la « Maison des Initiatives et des Services » :

NB. La présente délibération complète celle prise le 18/12/2008.

Dans le prolongement du projet Emploi et Territoire (2006/2008) et de la réflexion engagée depuis plus de 3 ans autour des questions de l'emploi, de l'insertion et de la formation, le Pays Marennes Oléron a souhaité engager la création d'un outil structurant sur le territoire, comme guichet unique de services à la population.

Dans un premier temps, il s'agit de conduire une étude de programmation qui doit permettre d'analyser, au regard des besoins de la population, la configuration précise de cet outil, avec les partenaires et dans une logique de maillage du territoire.

Conformément aux décisions prises lors des précédents comités syndicaux, un appel d'offre a été lancé le 5 mai 2009 pour le recrutement d'un cabinet de programmiste qui sera chargé d'accompagner le Pays dans l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison des initiatives et des services.

Les objectifs de cette étude sont d'apporter une aide à la décision sur différentes options :

- implantation du siège et des antennes de la Maison des initiatives et des services sur le territoire,
- choix en matière d'investissements immobiliers, équipements et matériels,
- hypothèses d'organisation et de fonctionnement avec les modèles économiques et juridiques afférents,
- schéma d'ensemble et APS,

Le tout avec les partenaires du projet Emploi et Territoire, et dans une logique de maillage du territoire.

Trois offres de cabinets spécialisés sont parvenues au Pays dans les délais impartis.

Une première évaluation technique et financière sur dossier a permis de retenir deux cabinets et de les inviter à une présentation orale qui se déroulera le jeudi 11 juin 2009.

A l'issue de cette présentation le cabinet HEMIS a été sélectionné.

Les études de faisabilité et de programmation se dérouleront en plusieurs étapes :

- Phase 1 : Etudes préalables, sélection et validation du lieu d'implantation de la Maison des Initiatives et des Services et de ses antennes (échéance : 15 octobre 2009)
- Phase 2 : Etude de faisabilité détaillée et pré - programme de la solution retenue (échéance : 15 décembre 2009)
- Phase 3 : Elaboration et diffusion du programme général (échéance : 28 février 2010)
- Phase 4 : Contrôle de l'adéquation programme - projet (échéance 31 mai 2010)

Le coût total prévisionnel de cette étude est estimé à 40.000 € TTC.

Plan de financement prévisionnel pour la période du 18 juin 2009 au 31 décembre 2010

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	En euros TTC	Financeurs	En euros TTC	En %
Etude de faisabilité et de programmation	30 000,00 €	Pays Marennes Oléron	6 000,00 €	20%
		FEADER (Leader)	16 500,00 €	55%
		Région (CRDD)	7 500,00 €	25%
Total	30 000,00 €	Total	30 000,00 €	100 %

Conformément à l'avis du Bureau (réunion du 2 juin 2009),

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires relatives à la contractualisation du cabinet retenu,
- D'ACCEPTER le nouveau plan de financement prévisionnel de l'étude,
- DE CONFIRMER autoriser le président à solliciter une subvention d'un montant de 16 500,00 euros au titre du FEADER, dans le cadre du programme LEADER 2007-2013, auprès du GAL du Pays Marennes Oléron pour le dossier « Etudes de faisabilité et de programmation », soit 55% des dépenses éligibles,
- D'AUTORISER le président à solliciter un montant d'aide de 7 500,00 euros au titre du Contrat Régional de Développement Durable 2007 - 2013 pour le dossier « Etudes de faisabilité et de programmation » auprès du conseil régional de Poitou-Charentes, soit 25% des dépenses éligibles.
- D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires relatives à ces demandes de subvention.
- DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général du Pays chaque année.

Départ de Monsieur Maurice-Claude DESHAYES à 16 heures.

Pas d'observation.

10. NOTE D'INFORMATION

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL LEADER LORS DE SA REUNION DU 14 MAI 2009

Liste de présence

Présents :

- Gérard SAUTTER, Secrétaire général de la sous-préfecture de Rochefort
- Lydie LEJEUNE, DDAF 17
- Florian SERTILLANGES , DDAF 17
- Jean-Claude MERCIER, directeur du Pays Marennes Oléron
- Gwenaëlle KEROULE, animatrice LEADER

Excusés :

- François Patsouris, Conseiller régional
- Thierry Dupeuble, DRAF
- Nicole Couanon, DRAF
- Christain Bavoux, directeur du Marais aux Oiseaux (collège public du CP)
- Micheline Humbert, adjointe à la mairie du Château d'Oléron (collège public du CP)
- Laurent Champeau, Section régionale conchylicole (collège public du CP)
- Louis Auvray, Président de la coopérative Viti Oléron (collège privé du CP)
- Bruno Delage, directeur de la coopérative Viti Oléron (collège privé du CP)
- Philippe Lutz, directeur du Novotel Thalassa Oléron (collège privé du CP)
- Didier Lafitte, Président de Nemo (collège privé du CP)

Membres du Comité de Programmation				
	<u>Titulaires</u>		<u>Suppléants</u>	
Collège public	Mickaël VALLET	présent	Micheline HUMBERT	-
	Patrick MOQUAY	présent	Jean-Pierre DUPUY	présent
	Alain LATREUILLE	présent	Francine BAUDIN	présent
	Jean-Pierre ROUMILHAC	présent	Annie CHARTIER	présent
	Lionel PACAUD	présent	Bénédicte BELLAMY	-
	Christian BAVOUX	-	Gilbert MIOSSEC	-
	Martial RONSIN	présent	Marianne PEREZ	-
	Stéphane BONNEAU	-	Frédéric DIAZ	-
	Jean-Pierre MAUCOURT	présent	Laurent CHAMPEAU	
	Nicolas DUBOIS	présent	Yannick MORANDEAU	-
Collège privé	Martial CHAGNEAUD	-	Paul MOUSSET	-
	Benoît SIMON	présent	Cécile NADREAU	présent
	Louis AUVRAY	-	Bruno DELAGE	-
	Charles BERTRAND	présent	Philippe LUTZ	-
	Jean-François COUSSY	-	Yves LETRANCHANT	présent
	Jean-Pierre SUIRE	-	Philippe BON	-
	François SIMO	présent	Gisèle MESPLE CLOTTEAU	présent
	Jacques PIGEOT	présent	Michel SABY	-
	François BARGAIN	présent	Didier LAFITTE	-
	Evelyne MORGAT	présent	Jean AUGÉ	présent
	Daniel LE BELEGO	présent	Thierry LEQUES	présent
	Gregory GENDRE	présent	Jean-Baptiste BONIN	présent
	Roberto CASTILLO	présent	Michèle VERRAT	-
	Danièle LOT	-	Michel MAIRE	présent
Caroline BENIER – PISANI	présent	Philippe CHAGNEAU	-	

Quorum

Règle du double quorum	Comité du 14 mai 2009	
50% de membres votants	Minimum : 13	Votants / Présents : 20
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 8	Votants/ Présents : 12

Le double quorum étant atteint, M. Vallet, Président du GAL ouvre la séance du comité de programmation.

Ordre du jour

- Proposition de mode de fonctionnement pour le traitement des demandes de subvention
- Propositions d'ajustement des fiches actions Leader
- Modification de la composition du Comité de Programmation
- Examen des demandes de subvention pour programmation
- Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité
- Point d'information sur l'état d'avancement des démarches relatives aux projets de coopération

Mode de fonctionnement pour le traitement des demandes de subvention :

Le Comité de programmation a validé le principe de fonctionnement suivant pour l'instruction des demandes :

1. Réception d'une lettre de saisine d'un porteur de projet sollicitant une aide financière via le programme Leader
2. Projet soumis pour avis en opportunité devant le Comité de programmation
3. Etablissement de la demande de subvention (dossier complet : formulaire et pièces justificatives)
4. Projet soumis pour programmation devant le Comité de programmation

Ajustement des fiches actions Leader du plan de développement

Sur proposition du Président, le Comité approuve à l'unanimité, la suppression des taux d'intervention minimum d'aide publique indiqués dans les fiches actions Leader.

Ces taux minimum imposent, selon les situations, une aide financière via Leader plus importante que celle demandée à l'origine par le porteur de projet. Les fiches dispositifs du Plan de Développement Rural Hexagonal et du Document Régional de Développement Rural vont être également modifiées. Les changements prévus dans le plan de développement du GAL Pays Marennes Oléron interviendront suite à la modification de ces documents nationaux et régionaux sur simple demande adressée par courrier à la DRAF Poitou-Charentes.

Le Comité a validé à l'unanimité l'inscription d'un montant minimum de subvention FEADER (Leader). Ce plancher est fixé à 1 500 € ; il sera inscrit dans les fiches actions. Pour ce faire, l'équipe technique GAL adressera un courrier à la DRAF.

Monsieur MOQUAY dit que dans le dossier il y avait des taux minimum et que ce système de taux a été abandonné pour fixer un plancher minimum et inversement, les taux minimum allaient parfois nous conduire à verser une subvention plus élevée que ce dont avait besoin le demandeur.

Modification de la composition du Comité de Programmation

Suite au désistement de M. Bavoux, titulaire du Comité de programmation (collège public / ligne patrimoine naturel) et directeur du pôle nature Marais aux Oiseaux, il a été proposé à M. Miossec (suppléant de M. Bavoux, et directeur du Forum des Marais de l'Atlantique) de devenir titulaire. La proposition est acceptée.

Il est proposé de trouver un suppléant à M. Miossec au sein du Forum des Marais ou du CREAA ou de l'IFREMER. L'équipe technique sera donc chargée de prendre contact avec ces organismes.

Daniele Lot, titulaire du Comité de programmation (collège privé, ligne emploi/insertion) et directrice de ADCRC services, ne travaille plus pour cette association. Il est donc proposé que son suppléant, M. Maire (directeur de ADCRC+) devienne titulaire. La proposition est validée.

Il est décidé que le suppléant de M. Maire sera le futur directeur de l'ADCR (dès sa prise de fonction).

Préambule à l'examen des demandes de subvention

L'animatrice Leader a indiqué aux Membres du GAL que dans les dossiers qui leur avaient été remis se trouvait un document reprenant toutes les fiches actions du Plan de développement du GAL du Pays Marennes Oléron ainsi que le tableau de répartition financière de l'enveloppe Leader. Elle a précisé par soucis d'économie de papier, cet exemplaire est le seul qui leur sera remis pour toute la durée du programme.

De plus, préalablement à l'instruction des demandes de subvention, l'animatrice Leader a souhaité rappeler aux membres du Comité quelques éléments à garder à l'esprit pour statuer sur les projets soumis à examen :

- la priorité ciblée : « Maintenir accueillir soutenir les actifs notamment les jeunes sur le territoire »,
- la fiche action Leader (objectifs, effets attendus et critères de sélections) à laquelle se rattache le projet soumis à examen
- les mots clés : Effet levier, plus value, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, développement durable, innovation, approche partenariale, reproductibilité de l'opération, effet d'entraînement.

Examen des demandes de subvention pour programmation

Intitulé du projet et maître d'ouvrage	Coût total de projet	Montant Leader sollicité	% de la fiche action mobilisée	Avis du comité de programmation
Assistance technique Leader Pays Marennes Oléron	72 584 €	39 921,20 € 55% du CT	14.08 % Assistance Tech.	Avis favorable : 39 921,20 €
Le banquet du Livre Association Mots en Fêtes	5 083 €	2 281,13 € 44.88 % du CT	0.45 % service et loisirs à l'année	Avis favorable : 2 281,13 € sous réserve de l'obtention des autres cofinancements publics
Création d'une 3 ^{ème} salle Eldorado Commune de St Pierre	1 967 212.12 €	100 000 € 5.08 % du CT	19.84 % service et loisirs à l'année	Avis favorable : 100 000 € sous réserve de l'obtention des autres cofinancements publics
Plan de communication Parc d'activités Le Gua	75 000 €	22 000 € 29.34 % du CT	55 % acquisition de cptces / mise en	Avis défavorable : Action inéligible (avis réglementaire de la DRAF)

CCBM			œ. de stratégies locales de dvlpt.	
Aménagement d'itinéraires cyclables CCBM	146 500,36 €	20 625 € 14.08 % du CT	27,50% <i>Promotion des acti. touristiques</i>	Avis défavorable : Le projet ne présente pas de véritable effet levier. Compte tenu du montant disponible sur cette fiche, le subventionnement de ce type d'actions conduirait à consommé très rapidement l'enveloppe sans laisser de place à d'autres projets touristiques
Balisage des sentiers du patrimoine CCBM	88 600 €	30 000€ 33.86 % du CT	40 % <i>Promotion des acti. touristiques</i>	Avis favorable : 21 000 € (soit 28 % de la fiche action mobilisée)
Biodiversité et protection durable <i>Club des Jeunes pour la nature</i>	11 704.28 €	4 969.01 € 42.46 % du CT	3.31 % <i>Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel</i>	Avis défavorable : Le comité de programmation ne souhaite attribuer une subvention pour participer au fonctionnement d'une structure déjà existante.

Etat de la programmation de l'enveloppe Leader par fiche action après le Comité de programmation :

	Nombre d'opérations programmées	Coût total des opérations	montant Leader programmé	Enveloppe consacrée à la fiche	% de la fiche consommé	Solde par fiche
Fiche 125 C	0			65 300,00 €		
fiche 311	0			50 000,00 €		
Fiche 312	0			100 000,00 €		
Fiche 313	2	261 936,00 €	21 000,00 €	75 000,00 €	28,00%	54 000,00 €
Fiche 321	2	1 972 295,12 €	102 281,13 €	504 000,00 €	20,29%	401 718,87 €
Fiche 323 D2	1	11 704,28 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00%	150 000,00 €
Fiche 323 E	0			75 000,00 €		
Fiche 331	0			75 000,00 €		
Fiche 341 B	1	75 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00%	40 000,00 €
Fiche 431	1	72 584,00 €	39 921,20 €	283 500,00 €	14,08%	243 578,80 €
	Nombre d'opérations programmées	Coût total des opérations	montant Leader programmé	Enveloppe Leader Totale	% de l'enveloppe totale consommée	Solde global
Total	7	2 393 519,40 €	163 202,33 €	1 417 800,00 €	11,51%	1 254 597,67 €

Examen des demandes de subvention pour avis en opportunité

Intitulé du projet et Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel	Montant Leader sollicité	% de la fiche consommée	Avis du Comité de programmation
Création du C.P.I.E. Marennes Oléron <i>IODDE</i>	66 295,96 €	27 662,78 € 41,7 % du CT	18,44% <i>Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel</i>	Avis favorable
Economie pour l'insertion : Création d'un service d'accompagnement des travailleurs en insertion <i>Association Océan</i>	115 599 €	37 125 € 32 % du CT	7 % <i>services et loisirs à l'année</i>	Avis favorable : Le comité demande des éclaircissements sur le plan de financement
Equiperment en mobilier et matériel de la médiathèque <i>Commune de St Georges</i>	82 993.08 €	30 596.46 € soit 36.87 % du CT	6.07 % <i>services et loisirs à l'année</i>	Avis favorable : Le comité souhaiterait avoir une vision plus globale du projet pour pouvoir apprécier la part que représente l'équipement par rapport au projet d'implantation de la médiathèque
Sensibilisation à la pêche à pied récréative : Fabrication et pose des panneaux pêche à pied <i>CCIO</i>	34 591 €	19 026 € 55 % du CT	12,80 % <i>Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel</i>	Avis favorable
Création d'un service télévisuel de proximité : Marennes Oléron TV <i>Roule ma Frite 17</i>	58 595,54 €	10 749.27 € 18,3 % du CT	2,13 % <i>services et loisirs à l'année</i>	Avis favorable : Le comité souhaite avoir une vision à long terme du fonctionnement. Un éclaircissement sur les statuts juridique de la structure est demandé. Il serait souhaitable d'intégrer une dimension formation au projet
Rando p'tits drôles, ado rando, handi rando : randonnées éducatives sur le thème de l'éducation à l'environnement pour enfants, ado. et personnes en situation de handicap <i>Les sentiers de la Renarde</i>	25.780 €	6.594 € soit 25,6 % du CT	4,40 % <i>Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel</i>	Avis défavorable : Pas d'innovation Projet concernant le fonctionnement classique de l'association
Découverte du patrimoine : « Notre île, hier et aujourd'hui » (Randonnées avec les scolaires) <i>Les sentiers de la Renarde</i>	15 530 €	1 738 € 11,2 % du CT	2,32 % <i>mettre en valeur patrimoines naturels & culturels</i>	Avis défavorable : Mêmes remarques que précédemment
Expo temporaire Port des Saline : Bons baisers d'Oléron : les paysages du Sel en carte postale <i>CCIO</i>	10 000 €	1 400 € 14 % du CT	2 % <i>mettre en valeur patrimoines naturels & culturels</i>	Avis réservé : Ces expositions relèvent-elles du fonctionnement des musées de l'île ? Une partie des dépenses ne sont pas temporaires, quelle sera leur utilisation à posteriori ?

Intitulé du projet et Maître d'ouvrage	Coût total prévisionnel	Montant Leader sollicité	% de la fiche consommée	Avis du Comité de programmation
Expo temporaire – musée de l'île d'Oléron : Naufrages et Sauvetages d'Antioche à Maumusson du 17 ^{ème} siècle à la 2 nd guerre mondiale <i>CCIO</i>	25 000 €	5 000 € 20% du CT	7 % <i>mettre en valeur patrimoines naturels & culturels</i>	Avis réservé : Mêmes remarques que précédemment
Sensibilisation au Développement Durable / Agenda 21 : Mise en place de cycles de conférence <i>CCIO</i>	5 000 €	2 750 € 55% du CT	3,3% <i>Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel</i>	Avis favorable
Réhabilitation et aménagement d'un lieu pour accueillir le « Ludocafé » <i>Commune de Dolus d'Oléron</i>	90 000 €	49 500 €	9,8% <i>services et loisirs à l'année</i>	Avis favorable : Le comité a demandé à visiter les lieux
La Grange des Arts : réhabilitation et aménagement de la Grange pour créer un espace culturel <i>Commune de Dolus d'Oléron</i>	140 000 €	77 000€	15,28% <i>services et loisirs à l'année</i>	Avis favorable : Mêmes remarques que précédemment

Point d'information sur l'état d'avancement des démarches relatives aux projets de coopération (compte rendu de réunion technique)

Par manque de temps ce point de l'ordre du jour n'a pas pu être abordé. Mlle Keroullé a juste précisé aux membres du Comité de programmation que le compte rendu des deux journées de travail avec le Pays du Trégor Goëlo et du Bassin d'Arcachon / val de l'Eyre sur la construction projet de coopération interterritoriale sur les problématiques liées à la saisonnalité leur a été fournis dans le dossier.

Remarques diverses

Les membres du Comité de programmation ont émis le besoin de pouvoir rencontrer les porteurs de projets avant les Comité de programmation.
Il est donc convenu que des réunions de travail seraient organisées par l'animatrice avec les porteurs de projet et quelques membres représentatifs du Comité.

Dates

Prochaine réunion du Comité de Programmation : fin septembre 2009 (date à préciser).

Monsieur VALLET rappelle qu'il ne faut pas hésiter à solliciter Gwenaële KEROULLE, animatrice LEADER située dans les locaux de la Maison du Tourisme à Bourcefranc-le-Chapus.

11. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON

MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE LOCAUX

Comme pour les années précédentes, afin de permettre au Pays de travailler dans les locaux de la Communauté de Communes, il est prévu que la Communauté de Communes de l'île d'Oléron mette à disposition du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron :

- des locaux, du matériel administratif et la logistique afférente (accueil général, courrier, téléphone, fax ...) dont le coût annuel total est estimé à 9.000 €,
- du personnel administratif pour prendre en charge la comptabilité et la gestion du personnel du Syndicat, dont le coût annuel est estimé à 15.000 €,

Une convention de mise à disposition évoquant les objectifs et obligations de chaque partie, précise les modalités de ce fonctionnement et les participations.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition,
- D'AUTORISER le Président à verser les participations concernées décrites ci-dessus,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2009.

Pas d'observation.

12. CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Comme pour les années précédentes, afin de permettre au Pays de travailler dans les locaux de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (poste chargé de la mission "Economie locale et création d'entreprise"), il est prévu que la Communauté de Communes du Bassin de Marennes mette à disposition du Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron un bureau équipé de matériel informatique et administratif, avec les prestations logistiques afférentes (accueil général et secrétariat, téléphone, fax, courrier, ...), dont le coût annuel total a été estimé à 1.800 €.

Une convention de mise à disposition évoquant les objectifs et obligations de chaque partie, précise les modalités de ce fonctionnement et les participations.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition,
- D'AUTORISER le Président à verser les participations concernées décrites ci-dessus,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget général 2009.

Pas d'observation.

13. OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'ACCEPTER de réaliser les ouvertures et virements de crédits suivants

Opérations d'Ordre

Section Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
021	021	01		Virement de la section de fonctionnement		55 000,00
28042	040	020		Amortissement des Subventions personnes privées		20 000,00
13912	040	020		Subv. région transférée au compte résultat	75 000,00	
TOTAL de la Section					75 000,00	75 000,00

Section de fonctionnement

Art.	chap.	Fonct.	service	Désignation	dépenses	recettes
023	023	01		Virement à l'investissement	55 000,00	
6811	042	020	241	Datations aux amortissements	20 000,00	
777	042	020	241	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.		75 000,00
TOTAL de la Section					75 000,00	75 000,00

Solde	0,00
-------	-------------

Ces écritures permettent l'ajustement des dotations aux amortissements et l'amortissement des subventions BTE de la Région comme précisé dans la délibération précédente.

Opérations Réelles

Section Investissement

Art.	chap.	Fonct.	Opér.	Désignation	dépenses	recettes
2031	20	321	91	Etude mise en réseau des bibliothèques	25 000,00	
1327	13	321	91	Budget Communautaire : Leader		13 750,00
1328	13	321	91	DRAC		6 250,00
020	020	020		Dépenses d'investissement disponibles	2 500,00	
1322	13	020	80	Région : Etude maison des services		7 500,00
TOTAL de la Section					27 500,00	27 500,00

Section de fonctionnement

Art.	chap.	Fonct.	service	Désignation	dépenses	recettes
65737	65	90	243	Autres Subventions	200,00	
65738	65	90	243	Autres Subventions	-200,00	
TOTAL de la Section					-	-
Solde					0,00	

- Il conviendrait de créer au sein du budget l'Opération n° 91 : Mise en Réseau des Bibliothèques.

Pas d'observation.

14. DUREE D'AMORTISSEMENT

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

Le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron participe avec la Région à la mise en place du dispositif des Bourses Emploi Tremplin (contrat 2004-2008) ou des Bourses Régionales Désir d'Entreprendre (contrat 2009-2013) dont il assure 20 % du financement.

Les aides régionales sont distribuées aux entrepreneurs dans le cadre d'une délégation de crédit par le Syndicat Mixte. Ce dispositif a également été adopté afin de financer les projets régionaux pour le développement touristique et l'amélioration de l'habitat.

Du point de vue comptable et conformément à la M14, les subventions versées aux entreprises sont imputées à l'article 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » puis amorties sur une durée de 5 ans.

Afin de préserver la logique et l'équilibre budgétaire, le Président du Syndicat Mixte propose que les subventions versées par la Région au Pays soient amorties de la même façon sur une durée de 5 années. En conséquence il conviendrait de revoir les imputations comptables suivantes :

Bourses Emploi Tremplin

Références	dates	operation	libelle	montant	Ancien Compte	Nouveau Compte
Tit 00009/0005	06/04/2007		Bourse Emploi Pays 04-06	174 253,00	1322	1312
Tit 00017/0010	06/07/2007		Bourse Emploi Pays 04-06	86 611,00	1322	1312
Mdt 00049/0005	02/02/2009	86	Remb Trop Percu BTE	45 624,60	1322	1312
code fonction 90				215 239,40		

Délégation Habitat

Références	dates	operation	libelle	montant	Ancien Compte	Nouveau Compte
Tit 00018/0010	06/07/2007		Dotation 2007 Délég Habitat	30 686,30	1322	1312
Tit 00016/0010	06/09/2006		Délé. Crédit Habitat Région F	10 622,00	1322	1312
code fonction 72				41 308,30		

Délégation Tourisme

Références	dates	operation	libelle	montant	Ancien Compte	Nouveau Compte
Tit 00004/0004	13/05/2008		Dotation Tourisme 04-06	30 430,00	1322	1312
Tit 00003/0003	22/06/2006		Délégation Cd Tourisme	31 250,00	1322	1312
code fonction 90				61 680,00		

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'AUTORISER le Président à procéder aux changements d'imputation des titres et mandats émis,
- D'AUTORISER le Président à passer l'ensemble des écritures comptables nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Pas d'observation.

15. AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATIONS

PROJET DE REALISATION DES SITES INTERNET DU PAYS, DE LA NUMERISATION CADASTRALE ET DE LA MISE EN PLACE DU SIG

Le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron a réalisé le développement des différents sites Internet du Pays, projet réceptionné au mois d'avril 2008 pour un total de 169 800,39 € TTC.

Conformément à la nomenclature de la M14, cet investissement a été inscrit à l'article 205 « Logiciels ».

Pour ce type d'investissement la durée d'amortissement de ces biens est de deux ans, conformément à la délibération du Syndicat du 12 octobre 2006.

Compte tenu du montant de ce projet, de sa durée de vie prévisionnelle et du fait qu'un amortissement sur une courte durée déséquilibrerait la situation budgétaire du Syndicat Mixte il est proposé d'amortir les biens suivants sur une durée de 10 ans :

1. Site Internet de Pays (pour information : 169.800,39 € TTC)
2. Numérisation cadastrale (pour information : 136.200,89 € TTC)
3. Système d'Information Géographique (projet en cours - réception à venir)

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'APPROUVER la durée d'amortissement proposée

Pas d'observation.

16. INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel MASSE en tant que membre désigné par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron dans le Collège "Elus" du Conseil de Développement, le Président sollicite les candidatures éventuelles.

Monsieur Jean-Marie PETIT est seul candidat.

Sur proposition du Président,

Le Conseil Syndical après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'INSTALLER Monsieur Jean-Marie PETIT, représentant la commune de Hiers Brouage, élu au sein de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, en tant que membre désigné par le Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron dans le Collège "Elus" du Conseil de Développement.

Intervention de Jean-Michel MASSE suite à sa démission au Conseil de Développement.

Pas d'observation.

17. QUESTIONS DIVERSES

Par arrêté préfectoral du 11 mai 2009, est créé un comité de pilotage local (COPIL) pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 sur le marais de la Seudre :

- « Marais et estuaire de la Seudre, île d'Oléron » ZPS (directive Oiseaux) : 13 970 ha
- « Marais de la Seudre » ZSC (directive Habitats) : 14 001 ha

Les espaces concernés sont des espaces naturels de marais (marais salé) de la Seudre, une partie des marais sur les communes du sud de l'île d'Oléron et une partie marine entre l'île et le continent (chenaux et parcs à huîtres).

Périmètre Natura 2000 concerné : données chiffrées approximatives

Zones	Nombre de communes	Surface (ha)	Proportion relative
Rive droite (CCBM)	6	6900	49%
Rive gauche (CARA)	8	3200	23%
Ile d'Oléron	5	900	6%
Domaine maritime	0	3080	22%
Total	19	14000	100%

=> Les deux sites se superposant, un seul DOCOB sera réalisé.

Dans la mesure où le COPIL est dépourvu de la personnalité et de toute capacité juridique, une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales, membre du COPIL, est désigné pour assurer les tâches administratives, techniques et financières afférentes à l'élaboration du DOCOB.

=> L'Etat organise le 30 juin 2009, à Rochefort, une réunion afin de recueillir les éventuelles candidatures des collectivités locales. Il conviendra alors de procéder à l'élection du président et à la désignation simultanée de la collectivité « maître d'ouvrage ».

La communauté de communes du Bassin de Marennes se portera candidate pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB).

Monsieur MOQUAY dit que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron représente 6% de la superficie de la zone Natura 2000 (900 hectares), c'est important mais ça ne justifie pas que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron soit porteuse, sachant que la Communauté de Communes n'a pas de service en charge de ces questions de milieux naturels et de gestion d'espaces naturels.

Monsieur MOQUAY conclue qu'il n'était pas opportun de se porter candidat.

Monsieur ROUSSEAU dit que la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est couverte à 49 %.

Monsieur ROUSSEAU dit qu'il lui semble logique que ça revienne à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, et qu'actuellement il y a une étude sur les zones humides des marais salés et marais doux, Brouage et Seudre. L'intérêt de la chose est d'éviter que ce soit l'Etat qui le fasse.

Informations diverses :

- Dans le cadre de la phase préparatoire à la mise en place d'un SIG Littoral au niveau national, la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du MEDDAT, l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) ont mandaté le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement de Normandie pour travailler sur ce point. Celui-ci a choisi le Pays Marennes Oléron comme unique site pilote en France.

La Thématique portera sur « la gestion de la défense des côtes face au risque de submersion marine et de l'érosion côtière ». Le SI 17 appuiera le PMO méthodologiquement.

La réunion technique de lancement aura lieu le 26 juin à 13 h 30 à la Cité de l'Huître.

- Le 30 avril dernier, le Pays Marennes Oléron a déposé son dossier de candidature à l'appel à projet Axe 4 du FEP pour la 2ème phase de sélection des dossiers, après avoir validé collectivement le 16 avril la nouvelle formule du dossier avec les membres pressentis du futur Comité de Programmation FEP.

Pour cette ultime phase de sélection, le dossier du Pays fait l'objet d'un avis en circuit régional (DRAM et COREPAM¹) et d'un avis national (réunion d'experts techniques du 25 mai).

Enfin, la Commission Nationale de Programmation se réunira en « commission exceptionnelle » le 30 juin pour statuer sur les nouvelles candidatures.

Cette deuxième phase d'élaboration nous a permis d'affiner le projet initialement présenté en octobre 2008, et surtout de réaffirmer le partenariat local.

Le projet reste bien entendu fidèle à sa version initialement proposée : une large mobilisation et implication des acteurs et partenaires locaux, des attentes locales fortes motivées par un contexte de tension des filières ainsi qu'un potentiel d'innovation, une articulation du projet avec les différentes démarches engagées sur le territoire et les autres axes du FEP mobilisés respectivement par les filières, ...

Ainsi, l'ambition fixée est de renforcer l'identité maritime du territoire en agissant à la fois sur les produits et les productions, les patrimoines et l'environnement, et enfin les hommes, en particulier les actifs des filières, afin de conforter, défendre et promouvoir

¹ Commissions régionales des pêches maritimes et de l'aquaculture marine

durablement une identité maritime locale spécifique, véhiculée et portée par les filières pêche et aquaculture (notamment en créant des ponts entre les différents pôles d'activités du territoire et en engageant des actions pilotes et innovantes pour les filières maritimes).

- Dix ans après la loi "Solidarité et renouvellement urbains", le schéma de cohérence territoriale est à nouveau au cœur de l'actualité législative.

Les 4 et 5 Juin, les cinquièmes Rencontres nationales des schémas de cohérence territoriale (Scot) organisées par le Club des Scot ont réuni plus de 500 participants à Narbonne. Elles ont permis de débattre de la place de cet outil au sein des différents échelons des politiques d'aménagement territorial, ainsi que des évolutions législatives envisagées dans le cadre des projets de loi Grenelle et de la loi de modernisation de l'économie.

Intervention de Monsieur PORTIER concernant le classement du site de l'ancien Golfe de Saintonge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 40. .

Fait à Saint-Pierre d'Oléron,
le 24 juillet 2009

Le Président,

Mickaël VALLET